



qui ajoutait le pignon oriental au rez-de-chaussée. En effet, la mise à nu du parement intérieur a révélé que cette baie, que l'on peut clairement rattacher à la seconde moitié du 16^e siècle, a été percée dans une maçonnerie préexistante.

Le refend oriental actuel du rez-de-chaussée constituerait également le vestige de la façade occidentale d'une construction adossée au pan de bois primitif, au sud-est. Sa face occidentale présente un appareil de moellons équarris, réglés et parfaitement assisés, distinct de l'autre face, non appareillée. Cette structure est clairement postérieure au pan de bois primitif car il le recoupe ou s'y adosse. Il serait par ailleurs antérieur à 1564 car il n'a pas d'équivalent au sein des refends attribués au 16^e siècle, il est légèrement plus épais et désaxé par rapport à ceux-ci. De plus, le niveau de sol est plus bas dans la zone sud-est qu'il délimite ; l'encadrement de porte est traité différemment de ceux attribuables au 16^e siècle et son appareil soigné révèle que sa face occidentale était destinée à être visible.

La construction de 1564-1565 est érigée sur les caves, et adossée à un tronçon de la façade en pan de bois et intègre les maçonneries localisées au sud-est. Ces dernières déterminent la limite orientale du nouveau bâtiment et constituent la base du pignon oriental. La nouvelle emprise au sol dessine un rectangle formé de deux carrés de 10,50 m de côté correspondant à 37 pieds de 28,40 cm (nous y reviendrons). Les proportions semblent identiques au premier étage, tandis que dans les combles la largeur est réduite à 6,90 m (2/3). La charpente principale ne couvre donc que la partie méridionale du bâtiment. Si les plans du rez-de-chaussée et du premier étage s'intègrent dans des carrés, on constate qu'il en est de même pour les élévations, et ce, depuis le cordon du soubassement jusqu'au faite. Seules les élévations méridionale et orientale sont significatives car le pignon occidental était probablement aveugle et la façade nord inscrite dans les structures préexistantes. La restitution de l'ordonnance des façades et de la morphologie des baies qui les ajourent est assez aisée. La largeur des jours des fenêtres à croisée vaut environ 57 cm tandis que celle des traverses et des meneaux atteint environ 14,20 cm. Au rez-de-chaussée, l'appui de fenêtre original était situé directement sous la pierre accueillant le congé (retour de la moulure). Ainsi, en hauteur, les jours inférieurs valent 70,50 cm tandis que les jours

supérieurs atteignent 57 à 57,50 cm. Alors que le pied de Namur, dit de Saint-Lambert (29,50 cm), aurait dû servir de mesure de référence – la « Vieille Cense » étant située dans une enclave dépendant du Comté de Namur depuis 1445 – c'est le pied liégeois de 28,40 cm, relevé à Liège notamment sur les édifices attribués au gothique tardif, qui a manifestement été choisi. En effet, si l'on considère cette valeur de référence, on constate que les jours inférieurs valent 2 pieds de large sur 2 ½ pieds de hauteur tandis que les jours supérieurs atteignent 2 pieds de largeur et la même valeur en hauteur. Les meneaux et traverses ont quant à eux une largeur de ½ pied. La hauteur du linteau avoisine le pied et celui de l'appui un peu moins de ½ pied. En ce qui concerne les proportions, on constate que les jours supérieurs forment des carrés (2 pieds de côté) tandis que les jours inférieurs sont légèrement plus élancés.

L'organisation spatiale est également pu être restituée : à partir du rez-de-chaussée jusqu'aux combles, trois pièces en enfilade, superposées, se développent entre